



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

L'an deux mille dix, le 25 mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Marie France ROBIN, Madame Véronique PELOQUIN, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

POUVOIRS : Mme Arlette BRISON donne pouvoir à Mme Véronique PELOQUIN

M Aymeric DUVAL a été élu secrétaire de séance

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2010

Le compte-rendu, ne faisant objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 01/25032010 : Révision du POS en PLU

M. le Maire expose que le plan d'occupation des sols (POS) approuvé le 20 mai 1999 modifié le 26 juin 2003, doit être révisé en un Plan Local d'Urbanisme afin de requalifier les zones urbanisables, et de pouvoir harmoniser les deux principaux pôles de la commune afin de leur apporter une identité commune.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'entrée en vigueur de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, ainsi que de la loi n°2003-152 du 2 juillet 2003, relative à l'urbanisme et l'habitat, ont profondément renouvelé le Code de l'Urbanisme pour promouvoir un aménagement plus cohérent, solidaire et soucieux du développement durable. Aussi, le Plan d'Occupation des Sols (POS) est devenu Plan Local d'Urbanisme (PLU) et comporte le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui constitue le cadre de cohérence de l'ensemble des pièces réglementaires du PLU.

Ainsi, la révision du POS s'avère nécessaire afin de déterminer le nouveau projet d'aménagement et d'urbanisme de la collectivité ; l'objectif poursuivi étant d'accompagner la dynamique de développement, selon les principes de la loi SRU : équilibre entre aménagement urbain et protection des espaces, mixité sociale et fonctionnelle et respect de l'environnement.

M. le Maire propose ainsi au conseil municipal, de se prononcer sur le lancement d'une procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code de l'environnement,

VU le Code de l'expropriation,

VU le Code général des collectivités locales,

VU le plan d'occupation des sols approuvé le 20/05/1999, modifié le 26/06/2003.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- 1** - décide de prescrire la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme sur le territoire communal, dans les conditions et formes fixées par la loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains et la loi du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat ;
- 2a** - demande au Maire de solliciter auprès de M. le Préfet l'association des services de l'État pour la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme ;
- 2b** - demande que les services de la DDT soient mis gratuitement à disposition de la commune pour assurer la conduite d'étude de la révision du POS en PLU ;
- 3 a** - donne tout pouvoir au Maire pour choisir le (ou les) organisme(s) chargé(s) de la révision du POS en PLU ;
- 3 b** - autorise le Maire à signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de la révision du POS en PLU ;
- 4 a** - décide que la concertation prévue par l'article L.300-2 du code de l'Urbanisme avec les administrés, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole se réalisera au minimum par :
 - 1 - La mise à la disposition du public en mairie des documents d'étude et d'un cahier afin de recueillir les attentes des habitants et usagers en terme de développement du territoire;
 - 2 - Des informations régulières sur le dossier dans les bulletins municipaux.
 - 3 - La tenue de deux réunions publiques d'informations et d'échanges au cours des études.
- 4 b** - dit que le bilan de la concertation sera établi par délibération du conseil municipal, au plus tard, au moment de l'arrêt du projet du plan local d'urbanisme ;
- 5** - autorise le Maire, conformément à l'article L.121-7-al. 1^{er} du code de l'Urbanisme, à solliciter de l'État l'attribution d'une dotation financière destinée à compenser les dépenses entraînées par les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du POS en PLU ;
- 6** - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont inscrits au budget de l'exercice 2010 (opération 250), en section d'investissement ;

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet ;

- au Président du Conseil Régional ;
- au Président du Conseil Général ;
- au Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie ;
- au Président de la Chambre des Métiers ;
- au Président de la Chambre d'Agriculture ;

Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Délibération n° 02/25032010 : Signature d'une convention Gaz de France Provalys

Le Maire présente au Conseil une proposition de contrat de Gaz de France pour une prestation de service Simplicité Provalys.

Cette convention fixe les règles de facturation, de règlement et de suivi des consommations.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 03/25032010 : Adhésion d'une collectivité au SIVEER

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que par délibération du 22 janvier 2010, le Comité du SIVEER a donné son accord pour l'adhésion au SIVEER de la Commune de JOURNET.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER de la Commune de JOURNET,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

Délibération n° 04/25032010 : Projet de convention de rejet des eaux usées au réseau public d'assainissement

Le Maire présente le projet de convention de rejet des eaux usées qui définit les conditions techniques, industrielles et financières dans lesquelles sont admis les effluents industriels dans le réseau d'eaux usées.

Cette convention est ensuite à élaborer pour chaque industriel de la Commune. Elle sera signée par la Mairie, l'industriel et le SIVEER.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de convention proposé et autorise le Maire à signer ce type de convention avec les industriels de la Commune.

Délibération n° 05/25032010 : Tableau des ratios promus/promouvables

Le Maire rappelle la délibération du 15/05/2008 relative à la proposition en matière de taux de promotion par grade des agents. Il indique qu'il n'a pas alors été statué sur le ratio relatif au grade d'agent de maîtrise.

Après délibéré, le Conseil Municipal, conformément à l'article 35 de la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

- Décide de saisir le Comité Technique Paritaire pour obtenir un avis sur le ratio que l'autorité territoriale souhaite appliquer, sur le grade d'agent de maîtrise, à savoir :

Grade d'emploi	Grade d'avancement	Nombre de promouvables	Ratio en %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	100 %

- rappelle que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement
- indique que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
- indique que si le ratio n'est pas un nombre entier, ce ratio sera arrondi à l'entier supérieur.

Vote des Comptes Administratifs et des comptes de gestion

Le Maire quitte la séance pour la présentation et le vote des différents comptes administratifs. L'adjoint aux finances présente les résultats des comptes administratifs de l'année 2009 et l'affectation des résultats.

BUDGET BATIMENT LOCATION

Investissement dépenses	262 909,05	Fonctionnement dépenses	7 670,23
Investissement recettes	<u>20 350,87</u>	Fonctionnement recettes	<u>12 366,19</u>
résultat antérieur		résultat antérieur	
résultat cumulé	- 242 558,18	résultat cumulé	4 695,96
1068 - Affectation de résultat (IR)	4 695,96		
021 - Virement de la section fct(ID)		023 - Virement à la section d'invest.(FD)	
001 - Déficit d'investissement reporté (ID)	242 558,18	002 - Excédent antérieur reporté (FR)	
001 - Excédent d'investissement reporté (IR)		002 - Déficit antérieur reporté (FD)	

BUDGET CAMPING

Investissement dépenses		Fonctionnement dépenses	24 467,59
Investissement recettes	<u>2 019,06</u>	Fonctionnement recettes	<u>29 731,65</u>
résultat antérieur		résultat antérieur	
résultat cumulé	2 019,06	résultat cumulé	5 264,06

1068 - Affectation de résultat (IR)		023 - Virement à la section d'invest.(FD)	
021 - Virement de la section fct(ID)		002 - Excédent antérieur reporté (FR)	5 264,06
001 - Déficit d'investissement reporté (ID)			
001 - Excédent d'investissement reporté (IR)	2 019,06	002 - Déficit antérieur reporté (FD)	

BUDGET PARC DE LA BELARDIERE

Investissement dépenses	1 385 935,62	Fonctionnement dépenses	1 385 936,31
Investissement recettes	<u>1 473 343,25</u>	Fonctionnement recettes	<u>1 416 632,84</u>
résultat antérieur		résultat antérieur	
résultat cumulé	87 407,63	résultat cumulé	30 696,53

1068 - Affectation de résultat (IR)		023 - Virement à la section d'invest.(FD)	
021 - Virement de la section fct(ID)		002 - Excédent antérieur reporté (FR)	30 696,53
001 - Déficit d'investissement reporté (ID)			
001 - Excédent d'investissement reporté (IR)	87 407,63	002 - Déficit antérieur reporté (FD)	

BUDGET COMMUNE

Investissement dépenses	1 066 723,97	Fonctionnement dépenses	2 069 945,42
Investissement recettes	<u>763 279,33</u>	Fonctionnement recettes	<u>2 388 372,39</u>
résultat antérieur		résultat antérieur	
résultat cumulé	- 303 444,64	résultat cumulé	318 426,97

1068 - Affectation de résultat (IR)	318 426,97	023 - Virement à la section d'invest.(FD)	
021 - Virement de la section fct(ID)		002 - Excédent antérieur reporté (FR)	
001 - Déficit d'investissement reporté (ID)	303 444,64		
001 - Excédent d'investissement reporté (IR)		002 - Déficit antérieur reporté (FD)	

BUDGET EAUX

Investissement dépenses	197 788,09	Fonctionnement dépenses	354 740,17
Investissement recettes	<u>102 127,45</u>	Fonctionnement recettes	<u>464 717,73</u>
résultat antérieur		résultat antérieur	
résultat cumulé	- 95 660,64	résultat cumulé	109 977,56

1068 - Affectation de résultat (IR)	109 977,56	023 - Virement à la section d'invest.(FD)	
021 - Virement de la section fct(ID)		002 - Excédent antérieur reporté (FR)	
001 - Déficit d'investissement reporté (ID)	95 660,64	002 - Déficit antérieur reporté (FD)	
001 - Excédent d'investissement reporté (IR)			

BUDGET ASSAINISSEMENT

Investissement dépenses	72 505,86	Fonctionnement dépenses	146 151,83
Investissement recettes	<u>174 234,54</u>	Fonctionnement recettes	<u>233 603,30</u>
résultat antérieur		résultat antérieur	
résultat cumulé	101 728,68	résultat cumulé	87 451,47

1068 - Affectation de résultat (IR)	87 451,47	023 - Virement à la section d'invest.(FD)	
021 - Virement de la section fct(ID)		002 - Excédent antérieur reporté (FR)	
001 - Déficit d'investissement reporté (ID)		002 - Déficit antérieur reporté (FD)	
001 - Excédent d'investissement reporté (IR)	101 728,68		

La partie grisée concerne l'affectation sur les budgets 2010.

Les comptes de gestion présentés par le trésorier de Saint Georges les Baillargeaux sont identiques et sont votés en même temps que les comptes administratifs.

Délibération n° 06/25032010 Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit pour l'année 2010 :

EAU		ASSAINISSEMENT	
Prime fixe	28,00 euros	Prime fixe	21,80 euros
Redevance au m3	1,13 euro dont 0.052 pour la redevance prélèvement sur la ressource en eau	Prix au m3	0,62 euro

Délibération n° 07/25032010 : Contribution du budget communal au titre des eaux pluviales pour 2010

Considérant la nature partiellement unitaire du réseau d'eaux pluviales et les répercutions sur les installations du réseau d'assainissement de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer forfaitairement la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet d'une participation du budget général versée au budget annexe d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que la charge financière supportée par le budget général de la commune au titre des eaux pluviales dépend de la nature des réseaux (totalement séparatifs, partiellement ou totalement unitaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer cette participation à :

3 % des charges de fonctionnement du réseau, amortissement et intérêts des emprunts exclus,

Et 10 % des amortissements techniques et intérêts des emprunts.

Pour 2010, le montant de cette participation s'élève à 7 874 euros et sera imputée au compte 65737 du budget général (et 7063 du budget assainissement).

Délibération n° 08/25032010 : Vote des taux d'imposition 2010

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition pour 2010 soit :

<i>Taxes</i>	Taux 2009	Taux 2010
Taxe d'habitation	10.80	11,10
Foncier bâti	11.34	11,66
Foncier non bâti	37.01	38.05
Taxe professionnelle	11.64	11.97 (taux relais)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces propositions de taux d'imposition des quatre taxes locales pour 2010.

Délibération n° 09/25032010 : Subventions 2010

Sur proposition de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal votent les crédits prévus au chapitre 65 du budget communal selon la répartition suivante

657362	Subvention CCAS	10 397,37
657361	Subvention Caisse des Ecoles	38 156,37
65735	Crèche intercommunale (fonds de concours)	30 000,00
657364	Subvention au budget camping	8 495,94
657365	Subvention budget bâtiment location	9 100,00
6537	Participation eaux pluviales	7 874,00
6574	Subvention aux associations (voir 1 ^{ère} répartition ci après)	80 740,00

	fonct,	except,	Observations
A croch et vous	700		
ACCA	500		

ACCOR	150	
ADMR	1 850	
Amicale des employés (étang)	1 100	
Amis BDV	290	
Amis du cyclisme	320	
Assoc petits et grands	900	
Basket	800	
Carrefour de l'amitié	460	
Club cynophile	250	
CSD foot	2 500	
Comité de jumelage	1 500	
Comité des fêtes	5 000	
Danse plaisir	300	
Droits des femmes	180	
Éclat	250	
Espoir DISSAY/twirling	2300	1 000
Twirling	360	
FNACA	230	
FEPS	1 000	
Judo	1 700	
L'espérance	1 250	
Prévention routière	76	
Restos du cœur	450	
Taekwondo	500	
Tennis club	500	
Théâtre	1 000	
Ecole musique Saint Georges	150	
Champs des Toiles		500
Sous TOTAL	26 566	1 500
Réserve	52 674	
autres demandes de subventions		
TOTAL	80 740	

Vote des Budgets Primitifs

Le Conseil vote en équilibre les budgets suivants pour l'année 2010

Bâtiment Location

Investissement	254 765,98 €
Fonctionnement	9 100,00 €

Camping

Investissement	2 019,06 €
Fonctionnement	24 360,00 €

Parc de la B elard iere

Investissement	1 473 343,25 €
Fonctionnement	1 3909 35,62 €

Commune

Investissement	3 832 421,55 €
Fonctionnement	2 379 918,00 €

Eaux

Investissement	459 001,78 €
Fonctionnement	386 882,80 €

Assainissement

Investissement	726 308,10 €
Fonctionnement	188 224,95 €

Concernant le Budget de La Commune, des  lus demandent des explications sur l'augmentation importante de la somme consacr ee   l'entretien des b atiments. L'adjoint au Maire charg e des Finances signale que ce poste  tait d laiss e et qu'avec l'arriv ee d'un nouveau Directeur des Services Techniques, il a  t  d cid e d'y consacrer un montant plus important, de privil egier l'entretien et de se conformer aux diff erentes normes techniques impos ees   la Mairie.

En ce qui concerne les f etes et c er emonies, la somme budg et ee est augment ee en 2010 par rapport   2009 car le spectacle offert aux anciens sera dor enavant pay e par le Budget de la Commune et non par celui du CCAS. Le budget du CCAS doit  tre consacr e   des interventions ayant un caract ere plus social. Le repas cependant, reste   la charge du Budget CCAS.

L'ann ee 2010 sera une ann ee consacr ee   des phases de diagnostics qui risquent d'entra ner des travaux importants dans le futur :

- accessibilit e de la voirie pour les personnes handicap ees
-  clairage public
- sch ema directeur d'assainissement
- audit  nerg etique des b atiments

Questions diverses

Louis REMBLIER

Le Maire lit un courrier en r eponse de la SCI FLORIC qui g ere la Soci et e Unidoc. Elle doit proc eder au retrait des d echets industriels situ es 31 rue des Tilleuls.

Michel FRANCOIS

Compte rendu du dernier Conseil Communautaire. Ce conseil a port e notamment sur l'avenir de la Cr eche Amstramgram, sur la fermeture de la Maison de Pays. L'aire d'accueil sera aussi bient ot ferm ee et le b atiment est   vendre ou   louer. Monsieur FRANCOIS a demand e que soit  valu ee la r epartition horaire du charg e de communication de la Communaut e de Communes.

Compte-rendu de la Commission Communication du 8 mars : validation des textes pour la refonte du site Internet,  tude d'un document pour la Commission Education. Point sur la conception du

plan avec une réunion spécifique le 16 mars qui a permis d'apporter les dernières modifications à transmettre au cabinet Biget-Saux, puis au graphiste.

Les réunions de quartier pour 2010 sont fixées au :

- 23/04 (Maison des Associations)
- 30/04 (Cantine de l'école élémentaire)
- 07/05 (Mairie)

Pour annoncer ces réunions, un Dissay Infos spécial est en préparation. Relecture et corrections lors de la commission Communication du mercredi 31 mars prochain à 20 h 30.

Annick PLUMEREAU

L'appel d'offres pour les travaux de l'école élémentaire est prêt à être lancé. Les travaux pourraient débuter cet été. Des réunions auront lieu avec les habitants proches de l'école pour envisager les problèmes de circulation et de stationnement.

Lors de la réunion avec Logiparc, ceux-ci n'ont pas proposé une solution en accord avec les résultats de l'enquête effectuée auprès de la population, aussi, de nouvelles rencontres seront prévues dans les prochaines semaines.

François ARANDA

Un terrain du Parc de la Bélardière a été vendu, la signature officielle chez le notaire doit avoir lieu dans les prochains jours. Une charte qualité a été mise en place, elle traite notamment de l'aménagement des espaces publics et privés, de la gestion des déchets et de la conception des bâtiments dans le respect de l'environnement.

Pierre BREMOND

Une plaquette tourisme est en préparation.

La totalité des questions de l'ordre du jour ayant été abordée, le Conseil Municipal se termine à 22 h 50.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 29 avril 2010.